

**COMMISSION TERRITORIALE D'AUTORISATION D'EXERCICE  
DE GUADELOUPE, MARTINIQUE, DE GUYANE, DE MAYOTTE ET  
SAINT-PIERRE ET MIQUELON**

En application du décret n°2020-377 du 31 mars 2020 modifié par le décret n°2024-664 en date du 3 juillet 2024 relatif à l'exercice dans certains Territoires d'outre-mer des professions de médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme et pharmacien par des personnes ne remplissant pas les conditions de nationalité et de diplôme normalement applicables.

**Spécialité Odontologie  
28/11/2024**

**Avis favorable**  
*(Classement des candidats par ordre alphabétique)*

**Aucun candidat retenu**

Gourbeyre, le / 3 DEC. 2024

 Le Directeur Général



**Patrice RENIA**  
Directeur de la Démographie  
et Accompagnement  
des Professionnels de la Santé